

# Bilan de compétences

Le bilan de compétences s'adresse aux salariés ayant au minimum 2 ans d'ancienneté au sein d'une entreprise. Il permet, à travers l'analyse de la formation, de l'expérience et du parcours du salarié d'évaluer les compétences professionnelles et personnelles, ses motivations, ses projets pour aboutir à un projet professionnel, une réorientation professionnelle, une formation complémentaire, une perspective d'évolution au sein de l'entreprise...

La mission est globalisée à 24 h de travail (travail en face à face avec le Consultant et travail personnel à fournir entre chaque rencontre) et se déroule sur 8 semaines (hors entretien préalable) à raison d'une demi-journée par semaine.

## ● ENTRETIEN PRÉALABLE ET TESTS / Durée : 3h00

- Définition des objectifs du bilan.
- Passation de tests psychotechniques (tests d'intelligence générale, tests d'aptitudes, tests de personnalité...).

## ● BILAN PERSONNEL / Durée : 3h00

- Approfondissement du bilan personnel sur la base du travail réalisé par la personne.
- Restitution des résultats des tests.

## ● BILAN PROFESSIONNEL (À DOMICILE) / Durée : 2 séances de 3h00

- Travail personnel réalisé par le candidat à son domicile.
- Analyse des savoirs et acquis, analyse des fonctions tenues et des missions menées dans le parcours professionnel, élaboration des compétences...

## ● IDENTIFICATION DES PROJETS PROFESSIONNELS / Durée : 3h00

- Identification et analyse des motivations et des intérêts professionnels (tests QVP, IRMR).
- Identification des perspectives professionnelles.

## ● CONFRONTATION DES PROJETS PROFESSIONNELS AU MARCHÉ / Durée : 3h00

- Mise à l'épreuve du projet professionnel sur le marché du travail par des enquêtes terrain.
- Rencontre de professionnels en s'appuyant sur un questionnaire enquête-métier (document Pyrénées RH).
- Identification des besoins en formation.

## ● VALIDATION DES PROJETS PROFESSIONNELS / Durée : 3h00

- Validation du projet professionnel avec le Consultant.
- Définition d'un plan d'action à mettre en œuvre : recherche d'emploi ciblée...
- Définition d'objectifs intermédiaires : recherche de formation.
- Elaboration du CV.

## ● SYNTHÈSE / Durée : 3h00

- Remise du document de synthèse pré-rédigé par le Consultant.
- Sensibilisation aux techniques de recherche d'emploi.

## ● ENTRETIEN DE SUIVI / Après 6 mois

- Point sur la situation de la personne.

Les Consultants de Pyrénées RH vérifient que le projet professionnel identifié et retenu par le candidat est réaliste par rapport à ses compétences professionnelles acquises et réalisable au vu du marché de l'emploi.